



Chien mordu par un autre chien

Par **Gollestane**, le **11/10/2008** à **07:23**

ma chienne de 15 ans a ete attaquée il y a 3 semaines par le chien loup du responsable du centre equestre ou j ai mis mon cheval en pension. je lui ai donne des factures pour un total de 900Euros et il m a assure qu il les transmettrai a son assurance. a ce jour, je n ai tjrs rien reçu .demain je lui retire mon cheval car il est mal nourri et mal soigné. a present, donc 3 semaines apres l attaque qu a subi ma chienne qui est restee paralysée 15 jrs, il ose me dire que sa chienne a aussi ete mordue et que je suis autant responsable que lui ! Que puis je faire pour etre dedommagée? Merci.

Par **Tisuisse**, le **11/10/2008** à **09:20**

Faites intervenir votre garantie "protection juridique" de votre contrat habitation. L'article 1385 du Code civil prévoit une "présomption" de responsabilité du propriétaire d'un animal.

Par **Gollestane**, le **13/10/2008** à **12:08**

Mais mon problème est que je n'ai bêtement pas souscrit à la garantie "protection juridique"
!!! Dans ce cas là que puis je faire??